



HAL
open science

Polycentrisme et ségrégation intra-urbaine : résultats exploratoires à partir d'une comparaison entre Lyon, Lille et Marseille

Louafi Bouzouina

► **To cite this version:**

Louafi Bouzouina. Polycentrisme et ségrégation intra-urbaine : résultats exploratoires à partir d'une comparaison entre Lyon, Lille et Marseille. ASRDLF, CRDT. Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional - 45e colloque de l'ASRDLF, 25, 26 et 27 août 2008, Rimouski (UQAR), 2008, Rimouski, Canada. 17 p. halshs-00329463

HAL Id: halshs-00329463

<https://shs.hal.science/halshs-00329463>

Submitted on 10 Oct 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Polycentrisme et ségrégation intra-urbaine : résultats exploratoires à partir d'une comparaison entre Lyon, Lille et Marseille

Louafi BOUZOUINA
Doctorant/ATER
louafi.bouzouina@entpe.fr

Laboratoire d'Économie des Transports
École Nationale des Travaux Publics de l'État
2 rue Maurice Audin - 69518 Vaulx-en-Velin

Résumé

Le lien entre la ségrégation spatiale et la forme polycentrique de la croissance urbaine fait référence à la théorie du Mauvais Appariement Spatial à travers l'effet de l'environnement social du voisinage et l'accessibilité physique. En se focalisant sur la dimension de l'inégalité et la concentration spatiales, l'objectif de cette communication est de tester empiriquement l'hypothèse selon laquelle les villes polycentriques seraient moins ségréguées. La comparaison des niveaux de ségrégation et des fragmentations à l'échelle communale et infra-communale entre les deux aires urbaines polycentriques de Lille et Marseille et l'aire urbaine de Lyon, largement monocentrique, tend à montrer le contraire. Cela dit, l'analyse des polarisations et des mixités des populations à travers les revenus montre trois modèles de ségrégation spatiale différents d'une ville à l'autre.

Mots clés : étalement urbain, polycentrisme, forme urbaine, polarisation, mixité des revenus, ségrégation urbaine, métropolisation

Introduction

Le renouvellement des questions liées à la ségrégation spatiale, ses conséquences et ses causes, retrouve au sein de la ville les objectifs du développement socio-économique durable et les questionnements concernant l'impact de la métropolisation et de la croissance urbaine. Alors qu'une littérature de plus en plus nombreuse sur les effets de quartier montre les impacts négatifs de la ségrégation sur le capital humain, social et économique (Friedrichs et al., 2003 ; Galster et al., 2007), sa croissance durant ces vingt dernières années en France (Maurin, 2004 ; Bouzouina et Mignot, 2008) exige d'autant plus l'analyse de ses déterminants. Les transformations économiques et urbaines liées à la métropolisation ne peuvent être négligées dans cet exercice complexe, car la ségrégation peut être aussi la conséquence des dynamiques intra-urbaines de concentration et d'étalement suivant le modèle de cycle de vie urbain.

Il est évident qu'aujourd'hui, la métropolisation renforce le poids du pouvoir économique face au pouvoir politique entre la métropole et les autres villes (Sassen, 1996) et à l'intérieur même de la métropole. La cohésion devient dans ce cas un des défis majeurs de la métropole (Camagni et Gibelli, 1996) notamment dans la recherche d'une *gouvernance urbaine* susceptible de rattraper certains effets pervers des forces de marché de plus en plus puissantes, et de mieux gérer efficacité économique et équité sociale. Nous attendons toujours un déclenchement d'une *reconquête urbaine, une revanche de la centralité ou une nouvelle urbanité* comme stabilisateur économique capable de recréer le lien social au sein de la ville (Lacour et Puissant, 1999). La centralité est un facteur principal dans la compréhension des mutations des formes urbaines car elle organise l'ensemble de l'espace urbain. Même si des formes polycentriques apparaissent, le centre historique maintient ses activités stratégiques et garde un rôle important. Tout en distinguant entre centre et centralité (Gaschet et Lacour, 2002), les questions doivent être posées non seulement sur l'émergence des centres secondaires mais sur l'impact de l'évolution de la centralité sur la structure économique et sociale de la ville. L'idée d'un polycentrisme permettant de diversifier la population et de réduire la ségrégation spatiale est souvent avancée, sans que la

relation entre les deux phénomènes ne soit clairement discutée. Les villes polycentriques sont-elles moins ségréguées ?

L'objectif de cette communication est d'apporter des éléments de réponse à cette question à travers une comparaison de trois aires urbaines en France, à savoir, Lyon, Lille et Marseille et de préciser la nature du lien entre polycentrisme et ségrégation.

1. Polycentrisme et ségrégation : quelles hypothèses ?

En économie, le lien entre la ségrégation spatiale et la forme polycentrique de la croissance urbaine fait référence aux deux hypothèses du Mauvais Appariement Spatial, à savoir, l'effet de l'environnement social du voisinage et l'accessibilité physique (Kain, 1968 ; Galster et Cutsinger, 2005). L'existence d'un centre secondaire peut influencer la ségrégation en modifiant l'inégalité de concentration spatiale des populations et les conséquences des externalités positives et négatives qui sont associées. Elle peut également être une opportunité de rapprochement et d'intégration des populations fragiles pour accéder à l'emploi. Ces questions ne sont pas limitées à l'accès à l'emploi et sont abordées plus généralement à travers les *effets de quartier*. Les travaux empiriques, en France, insistent sur l'impact de l'environnement social (Maurin, 2004), raison de plus pour nous concentrer par la suite sur la dimension polarisation/mixité sociale de la ségrégation spatiale.

Il est primordial de comprendre les fondements théoriques des hypothèses précédentes, en cherchant à établir un lien entre les conséquences du (des) polycentrisme(s) et les déterminants de la ségrégation, avant d'interroger la littérature empirique susceptible de les confirmer ou de les infirmer.

1.1. Emergence de centres secondaires, usage du sol et ségrégation : quels mécanismes ?

La ségrégation spatiale est la conséquence spontanée du fonctionnement du marché foncier et immobilier dans la ville monocentrique de Alonso-Muth-Mills. Chaque ménage choisit sa localisation en fonction de son revenu, le prix du logement et le coût de transport. Les ménages ayant le même revenu auront les mêmes possibilités de choix de localisation. La ségrégation est également le résultat des préférences des individus vis-à-vis des aménités spatiales ou de l'environnement social. Par conséquent, toute transformation dans l'usage du sol liée à l'habitat ou l'activité est susceptible de modifier la ségrégation spatiale, en influençant la rente foncière des ménages (marché foncier et coût de transport) et les aménités sociales et spatiales. Enfin, la ségrégation spatiale est le résultat d'un effet du marché foncier et des préférences des ménages à travers la valorisation et la dévalorisation de l'usage du sol. C'est dans ce cadre que se situe le lien entre le polycentrisme et la ségrégation spatiale.

Suivant les enseignements de la théorie du Mauvais Appariement Spatial, l'émergence des centres secondaires crée une distance physique entre les ménages centraux et les emplois périphériques et renforce le chômage et la ségrégation spatiale. Ces pôles d'emploi peuvent, toutefois, représenter une opportunité de rapprochement des populations périphériques et réduire la ségrégation à travers les réajustements dans le spatial mismatch (Galster et Cutsinger, 2005). Cela dépend toutefois de la vérification de l'hypothèse de la localisation conjointe des emplois et des populations les plus fragiles. Il reste que la forme polycentrique et contrairement à l'étalement dispersé de l'emploi rend envisageable une politique de transport efficace reliant les populations aux centres d'emploi (Mignot et al., 2004).

Par ailleurs, l'émergence d'un centre secondaire en périphérie de la ville monocentrique constitue un profond changement dans l'usage du sol. Elle valorise les terrains autour du centre

secondaire et modifie le prix du marché foncier et immobilier, en attirant les actifs souhaitant réduire leurs migrations alternantes en habitant à proximité de leurs emplois. Elle augmente également le revenu des populations périphériques propriétaires de ces terrains et réduit les écarts de revenus entre le centre et la périphérie : « *All dimensions of metropolitan housing and employment land uses will affect segregation to the degree that they alter real household incomes through changes in the average price of land/housing packages* » (Galster et Cutsinger, 2005, p.12). La théorie urbaine stipule que le prix d'une unité de logement doit être plus élevé au niveau des centres secondaires, ce qui conduit à des parcelles plus petites et une plus grande densité de population. Cela peut relâcher la pression foncière autour du centre historique en offrant de nouvelles possibilités de localisation. Si certains travaux montrent que les prix des logements sont plus élevés à proximité des centres secondaires, cela dépend d'autres éléments tels que les préférences de localisation des ménages aisés. Les prix et la superficie des lots de terrains peuvent être plus importants plus loin des centres secondaires si les ménages à fort revenu ont tendance à habiter plus loin de ces centres secondaires. Ces pôles secondaires sont peut être encore largement un phénomène non résidentiel, et leur effet sur les prix des logements et la densité de population, à moins d'être justifié empiriquement, reste limité (McMillen, 2003).

Enfin, par les préférences accordées aux aménités spatiales et à l'environnement social par les groupes de ménages, un nouveau centre secondaire serait susceptible d'attirer une population hétérogène ou homogène. Tout dépend du type de logement et d'activités que offre ce centre et l'image susceptible de favoriser la mixité ou la ségrégation socio-spatiale. « *Patterns of how housing is developed will affect segregation to the degree that it changes inter-group prejudices through propinquity and contact* » (Galster et Cutsinger, 2005, p.12). Selon l'importance des ménages vis-à-vis de l'interaction inter et intra-groupe, l'émergence d'un centre secondaire peut être l'occasion pour instaurer une mixité sociale ou de renforcer une ségrégation spatiale. Malheureusement, un centre secondaire est aussi une opportunité de regroupement des populations ayant une préférence pour l'entre-soi. Il peut également inciter les ménages riches à aller vivre plus loin pour préserver les avantages de la périphérie et éviter les interactions sociales jugées négatives. L'image du centre secondaire, son histoire et son potentiel d'être un nouvel espace de résidence et d'activité sont décisives pour l'attractivité des différentes catégories des ménages et notamment des plus aisées. Il est important de prendre en compte le niveau de richesse du centre secondaire émergeant ainsi que la répartition initiale des populations entre le centre et la périphérie. L'apparition d'un centre périphérique certainement n'a pas le même impact sur la ségrégation socio-spatiale selon que la population locale est riche ou pauvre.

Si visiblement l'émergence d'une forme polycentrique n'est pas sans effet sur l'usage du sol et le niveau de ségrégation socio-spatiale de la ville, la nature de la relation reste ambiguë. Comme le signale Galster et Cutsinger (2005), la même dimension de l'usage du sol peut engendrer des effets contradictoires sur la ségrégation spatiale. Cela dépend de plusieurs hypothèses concernant le type du polycentrisme et les mécanismes de sa formation. Pour pouvoir apporter des réponses empiriques à la relation indirecte entre le polycentrisme et la ségrégation spatiale en France, il est important de distinguer certaines formes polycentriques.

1.2. Polycentrismes en France

La littérature théorique et empirique propose plusieurs critères de distinction des centres secondaires et de l'émergence de formes polycentriques : Le critère fonctionnel qui concerne la substituabilité ou la complémentarité par rapport au centre historique ; celui touchant au mode d'apparition issue des interactions à l'échelle individuelle ou des macro-agents, du processus d'émergence ou d'intégration ; ou, enfin, celui concernant la localisation par rapport au centre (distance, accessibilité). En s'inspirant de ces critères, parmi d'autres, et dans l'objectif

d'analyser la ségrégation spatiale, nous pouvons retenir en France, trois types de polycentrismes parfois mêlés entre eux : celui des villes nouvelles, résultat de l'aménagement du territoire ; un polycentrisme marqué par l'émergence et le renforcement de pôles d'emploi spécialisés, bien accessibles et largement dépendants du centre historique ; un polycentrisme issu de l'intégration des villes anciennes relativement distantes dans l'aire de fonctionnement d'un espace métropolitain.

Le premier type du polycentrisme est issu des documents de planification de l'agglomération parisienne des années 1960 et notamment le Schéma Directeur de 1965 qui a donné naissance aux villes nouvelles. L'objectif principal derrière la création de « centres urbains nouveaux » était de contrer le « monocentrisme des fonctions urbaines » de la métropole parisienne (Baudelle et Peyrony, 2005). Loin de concurrencer le centre, ces villes nouvelles ont au contraire renforcé le poids de l'agglomération parisienne, soutenant ainsi l'hypothèse de la complémentarité et la difficulté de faire apparaître un polycentrisme rêvé. Dans les politiques de l'aménagement du territoire, le polycentrisme est justifié par l'objectif d'équité territoriale à l'échelle nationale et de lutte contre la ségrégation spatiale à l'échelle intra-urbaine. Encore faut-il éclairer le lien existant entre le polycentrisme et la ségrégation intra-urbaine.

Le deuxième type de polycentrisme correspond à une forme désormais banale de multipolarisation qui touche presque toutes les grandes villes françaises. Les pôles d'emplois spécialisés qui sont souvent l'œuvre des macro-agents (Gaschet, 2003) concentrent même des activités autrefois réservées au centre historique telles que les services aux entreprises, mais ils renforcent encore plus le pouvoir du centre, la forme monocentrique et l'extension de la métropole. La forte accessibilité entre le centre et ces pôles secondaires d'emploi contribue fortement à l'émergence et le renforcement de ces derniers mais elle les condamne, paradoxalement, à être dépendants du centre historique.

Enfin, le troisième type de polycentrisme concerne l'absorption d'une aire urbaine monocentrique de villes anciennes pour l'intégrer dans son aire de fonctionnement métropolitain. La forme polycentrique d'une ville n'est pas nécessairement la conséquence de l'émergence d'un nouveau centre car elle est souvent le résultat de l'intégration de villes satellites ou l'intégration d'aires urbaines entières déjà existantes (Anas et al., 1998). Face à la difficulté de voir émerger des vrais centres, cette forme polycentrique, conséquence de la métropolisation, est peut être la seule permettant d'avoir des centres substituables au centre historique. Cela ne signifie absolument pas la Mort de la ville, mais seulement le dépassement de la structure classique de la relation entre le centre et la périphérie (Gaschet et Lacour, 2002).

Face à l'inéluctabilité de l'étalement urbain, cette forme concentrée de la croissance urbaine est perçue comme une opportunité de rapprochement des populations périphériques à l'emploi et de réduction de la ségrégation spatiale. Un polycentrisme « organisé » des villes serait alors une réponse aux deux tendances lourdes de la métropolisation qui sont l'étalement urbain et la ségrégation spatiale (Mignot et Aguiléra, 2004). Pourtant, l'idée d'un polycentrisme plus économe et moins ségréatif reposant sur l'hypothèse de co-localisation de l'emploi et de la résidence est contredite par l'accroissement des distances des migrations alternantes (Mignot et al., 2004) et la faible accessibilité à l'emploi pour les populations modestes (Wenglenski, 2003).

1.3. Des villes polycentriques plus ségréguées ?

Tout d'abord, si l'on considère que le *déclin du centre* est une condition sine-qua-non pour l'apparition de centres secondaires substituables, alors le polycentrisme est forcément ségréatif. En quittant le centre historique pour s'installer au centre secondaire des villes américaines, les

activités et les ménages aisés « mobiles » creusent les inégalités spatiales et renforcent la dualité sociale dans l'ensemble de la métropole. Avec le processus de ghettoïsation, déclenché par *le white flight from blight* (Mieskowsky et Mills, 1993) et renforcé par l'attractivité des *edge cities* concurrentes au centre historique, le lien positif entre le polycentrisme et la ségrégation spatiale est indéniable. Ce sont toutefois les préférences individuelles de fuite de l'environnement social négatif du CBD et la recherche d'aménités naturelles qui sont à l'origine de la suburbanisation des ménages, de l'émergence de centres secondaires et de la ségrégation spatiale dans les villes américaines.

En France, l'apparition des formes polycentriques n'est pas accompagnée par un déclin et une ghettoïsation du centre historique comme c'est le cas de certaines villes américaines. Quel que soit le type du polycentrisme, le centre ne se vide pas mais reste le lieu de concentration des populations et des activités. De ce point de vue, il est difficile d'associer l'émergence du polycentrisme à la ségrégation spatiale. Cependant, dans un récent travail visant à tester le lien entre la ségrégation spatiale et l'étalement urbain (en tant que faible densité) sur les 100 plus grandes aires urbaines françaises, Bouzouina (2008) montre que la ségrégation spatiale est plus liée à la densité périphérique qu'à celle du centre. Derrière cette corrélation nous supposons un impact positif de la forme polarisée de l'étalement, à savoir le polycentrisme, sur la ségrégation spatiale. D'ailleurs, Galster et Cutsinger (2005) montrent à travers une analyse de régression multiple sur un échantillon représentatif de 50 grandes aires métropolitaines américaines que le renforcement des pôles secondaires entre 1990 et 2000 a aggravé la ségrégation spatiale entre les groupes ethniques. Ce lien, très peu abordé par la littérature, reste à tester selon les formes polycentriques des villes abordées précédemment.

Même si de véritables pôles d'emplois se renforcent en périphérie, le polycentrisme parisien est considérée comme un modèle hybride car le centre historique reste dominant. Il est surtout perçue comme le résultat des politiques des villes nouvelles. Ces dernières ont largement contribué à la concentration des populations modestes en périphérie pavillonnaire de l'aire urbaine parisienne, alors que le centre historique continue d'attirer les activités supérieures et les ménages aisés. Même si aujourd'hui certains aménageurs voient en cette forme une opportunité pour renverser la tendance ségrégative, au moins vis-à-vis de l'éloignement de ces populations modestes de l'emploi, l'observation empirique entre 1990 et 1999 montre le contraire. En effet, l'augmentation la plus sensible des trajets domicile-travail concerne les ouvriers et les employés, alors que ceux des cadres restent stables (Wenglenski, 2003 ; Berger, 2006). Ce qui reflète de ce point de vue l'échec d'un urbanisme porteur d'une forte tendance à la ségrégation socio-spatiale. L'évolution vers une structure polycentrique semble clairement renforcer les inégalités spatiales et la division sociale de l'espace parisien : « *Si elle freine l'augmentation des trajets domicile-travail, l'évolution vers un certain degré de polycentrisme conduit à une accentuation des processus de division sociale de l'espace francilien* » (Berger, 2006, p.35). Dans un contexte de valorisation du centre historique, la création de villes nouvelles a plus de chance de concentrer des populations modestes que des emplois ou des populations aisées. L'exemple de la ville nouvelle créée dans les années 1990 en périphérie de la métropole algérienne de Constantine montre une ségrégation socio-spatiale s'installant entre les nouveaux quartiers périphériques pauvres et les anciens quartiers centraux riches (Meghraoui, 2004). Même s'ils arrivent à captiver certains types d'emplois, ces pôles périphériques auront du mal à se défaire de l'image négative de la polarisation sociale, d'attirer des populations moyennes et aisées et de recréer la mixité sociale. Pour l'instant ce type de polycentrisme semble plutôt ségrégatif.

Si le lien entre polycentrisme et ségrégation est vérifié dans l'aire urbaine parisienne, avec son centre riche et ses centres secondaires issus des villes nouvelles, il reste encore à confirmer dans d'autres villes où la forme polycentrique est différente. Les pôles d'emplois spécialisés

émergeant en proche périphérie de certaines villes comme Lyon ou Bordeaux sont très dépendants du centre historique et leur influence sur la structure résidentielle serait au moins limitée (Gaschet, 2003 ; Aguiléra et Mignot, 2007). C'est la forme polycentrique basée sur l'intégration de vrais centres secondaires existants qui est plus susceptible d'influencer la répartition des groupes de populations sur l'ensemble de l'aire urbaine, d'autant plus que le centre historique concentre les populations modestes.

Dans les grandes agglomérations françaises, les populations à revenu modestes sont généralement plus concentrées dans le centre historique qu'en périphérie. Paris et Lyon étant une exception (Mansuy et Pallez, 2002) liée sans doute aux effets pervers des politiques de concentration en périphérie des *grands ensembles* dans les années 1960-1970. Dans des villes où le centre abrite les populations modestes, l'apparition d'un centre secondaire donnerait l'occasion pour les populations aisées pour se regrouper et s'éloigner des populations modestes tout en profitant des avantages de la centralité. Mais cela dépend de la composition sociale et du niveau de revenu initial des résidents du centre secondaire. Une comparaison entre Lyon, Lille et Marseille (Bouzouina, 2007) montre que les populations pauvres (déclarant moins de la moitié du revenu médian de l'aire urbaine) sont plus concentrées à Marseille, puis à Lille et largement devant Lyon. Mais la ségrégation ne concerne pas seulement les populations pauvres car elle est souvent la conséquence des stratégies de localisation des ménages aisés. Tout en confirmant le niveau élevé de la ségrégation dans les deux villes polycentriques, la mesure par l'indice de Gini de ségrégation à l'échelle du quartier met en évidence une ségrégation légèrement plus élevée à Lille-Roubaix-Tourcoing (Bouzouina, 2008). L'indice de ségrégation montre que l'inégalité entre les quartiers explique 43,6% de l'inégalité de revenu entre les ménages à Lyon, 48,8% à Marseille et 49,3% à Lille. Dans tout les cas, indépendamment du niveau d'inégalité entre les ménages pris en compte par l'indice de ségrégation, les villes polycentriques semblent plus ségréguées.

Une comparaison plus fine en termes de polarisation et de mixité des différents groupes de populations serait susceptible de confirmer cette hypothèse et d'apporter des explications supplémentaires.

2. Comparaison des trois aires urbaines de Lyon, Lille et Marseille

Nous commençons tout d'abord par montrer que les trois villes sélectionnées sont relativement comparables avant d'analyser le processus de ségrégation à l'échelle communale en distinguant entre le centre, les centres secondaires et les périphéries. Nous nous focalisons ensuite sur l'échelle fine du quartier pour mieux préciser les résultats en 2001.

2.1. Trois formes urbaines comparables pour analyser la ségrégation

L'avantage de comparer les aires urbaines de Lyon, Lille et Marseille réside dans le fait qu'elles se distinguent vis-à-vis de la forme monocentrique et polycentrique, mais aussi parce qu'elles sont comparables par rapport aux principaux déterminants de la ségrégation spatiale (Bouzouina, 2008).

L'identification des pôles secondaires met en évidence deux aires urbaines polycentriques (Lille et Marseille) et une largement monocentrique (Lyon). Elle se base sur une analyse quantitative des flux domicile-travail et un examen qualitatif des activités en 1999. Il s'agit tout d'abord de désigner parmi les communes de plus de 2000 emplois celles qui ne sont pas dépendantes du centre historique ou d'une autre commune. Nous considérons comme dépendante toute commune envoyant vers une seule commune un nombre d'actifs supérieur à celui de tous ses actifs travaillant sur place. L'objectif étant d'identifier des centres secondaires, les communes

dépendantes du centre historique ne peuvent être retenus et sont mises en une catégorie à part. En revanche, celles qui sont dépendantes d'une autre commune sont agrégées à cette dernière au sein d'un pôle d'emploi. Ce critère d'autonomie peut être également perçu comme un indicateur de mixité emplois/actifs, important pour l'analyse de la ségrégation. Cela donne une première information sur la capacité de certaines communes, comme Roubaix et Tourcoing à Lille et Aix-en-Provence à Marseille, à constituer des vrais pôles en dominant d'autres zones limitrophes à fort niveau d'emploi. Les autres communes de plus de 2000 emplois non dépendantes du centre historique ni à une autre commune sont agrégées entre elles par contiguïté et en maximisant les flux intra-pôles pour construire des pôles d'emploi. Dans leur identification des centres secondaires, dans le but d'analyser l'impact du polycentrisme sur la mobilité domicile-travail, Mignot et al., (2004) et Aguiléra et Mignot (2007) trouvent des résultats comparables.

L'analyse de la spécialisation sectorielle basée sur les activités ayant une préférence pour la centralité, à savoir les services supérieurs aux entreprises, les activités financières et immobilières, les services aux particuliers et le commerce de détail¹ (Gaschet, 2003), confirme la dominance du centre de Lyon et le statut de Aix-en-Provence comme un centre secondaire relativement concurrent. Par ailleurs, le cas de lillois est la meilleur illustration de la nécessité de la distinction entre le principe de centre et centralité (Gaschet et Lacour, 2002). Alors que le centre secondaire de Tourcoing est attractif et domine plusieurs zones d'emplois, il est incapable de reproduire les activités de la centralité et reste largement spécialisé dans les commerces. En revanche, le pôle de Villeneuve d'Ascq, ancienne Ville Nouvelle très accessible au centre de Lille, est moins influent en termes de migrations mais il arrive à recréer des activités centrales telles que les services supérieurs aux entreprises et des services à la personne. Le centre secondaire de Roubaix est celui qui se rapproche le plus du centre, mais son faible pourcentage des services à la personne montre qu'il n'est pas parfaitement substituable au centre historique. L'analyse de la spécialisation fonctionnelle des emplois renforce ces résultats. Alors que les emplois de cadres sont plus concentrés dans le centre, par le besoin de contact, les emplois d'ouvriers sont beaucoup moins présents par rapport à l'ensemble de la ville. La surreprésentation des emplois de cadres et la faible part des emplois ouvriers à Aix en Provence par rapport à l'ensemble de l'aire urbaine (20% contre 15% et 16% contre 19%, respectivement) confirment sa ressemblance au centre de Marseille. En revanche, le pourcentage des emplois d'ouvrier est plus élevé dans les centres secondaires de Roubaix et Tourcoing par rapport à Villeneuve d'Ascq qui concentre beaucoup de cadres grâce, en partie, à son campus universitaire. Dans cette ville ouvrière (25% d'emplois ouvriers), la ségrégation au lieu d'emploi constatée à l'échelle communale est accompagnée, comme nous allons le voir, par une ségrégation résidentielle.

L'autre avantage derrière le choix des trois aires urbaines c'est qu'elles sont comparables par rapport aux principaux déterminants de la ségrégation spatiale. En effet, la comparaison de ces différentes structures urbaines n'est pas biaisée par des facteurs comme la taille de population, la concentration des logements sociaux, le niveau d'emplois supérieurs, la part des retraités ou encore celle des étrangers (Bouzouina, 2008).

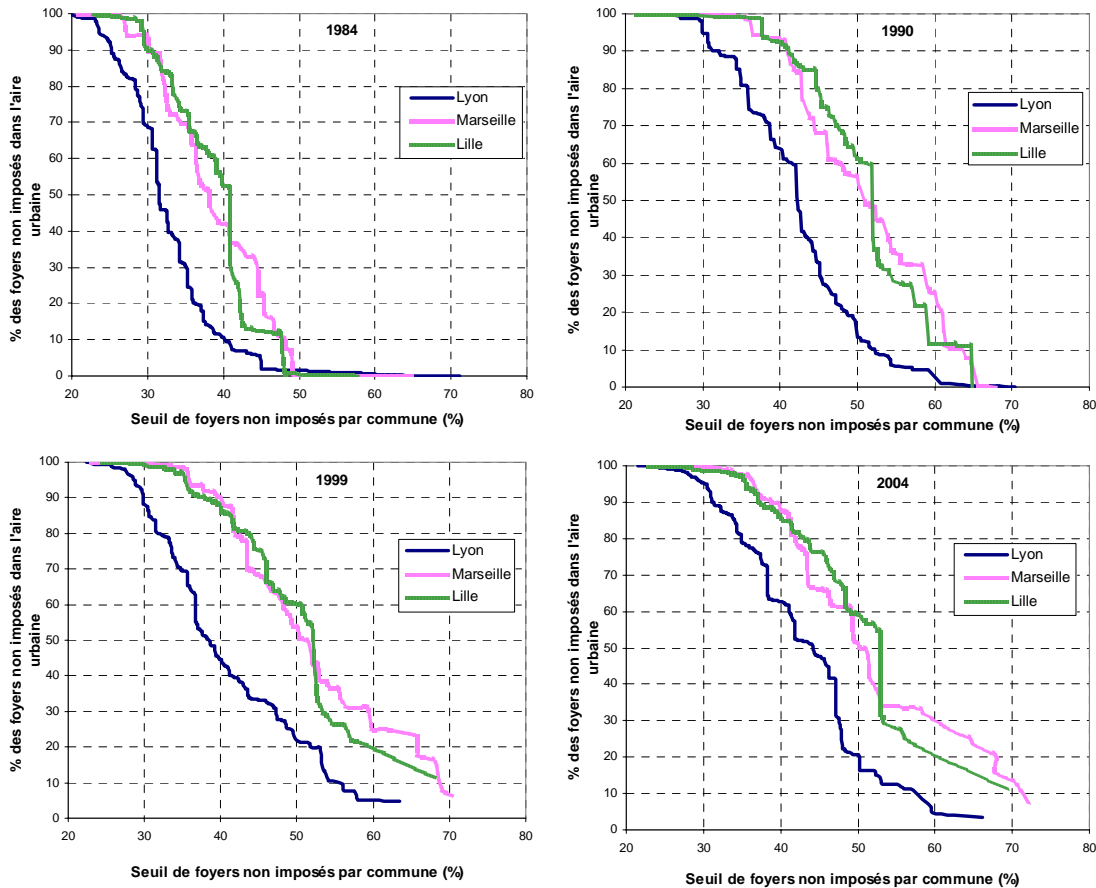
2.2. Processus de ségrégation à l'échelle communale

L'analyse des revenus et de la répartition des foyers fiscaux montre deux aires urbaines polycentriques largement plus ségréguées. Loin de réduire la ségrégation, les centres secondaires semblent la renforcer. C'est au moins ce que indique l'analyse complémentaire des migrations

¹ Nous utilisons la nomenclature de l'INSEE (1994) en NES36 pour distinguer les activités liées au centre (Commerce J3, Activités financières L0, Activités immobilières M0, Conseils et assistance N2, Recherche et développement N4, Hôtels et restaurants P1, Activités récréatives, culturelles et sportives P2)

résidentielles et de l'attraction vis-à-vis des différents groupes sociaux. La définition des groupes varie de la simple dichotomie séparant les foyers imposables des non imposables à une prise en compte des différentes catégories socioprofessionnelles (cadres, artisans et chefs d'entreprises ; professions intermédiaires ; employés ; ouvriers, retraités ; autres personnes sans activité professionnelle).

Figure 1: Concentration des foyers non imposables à Lyon, Lille et Marseille entre 1984 et 2004



L'analyse de la répartition des foyers fiscaux non imposables sur les aires urbaines de Lyon, Lille et Marseille confirme le constat d'une concentration encore plus forte qu'il y a vingt ans. La concentration des foyers non imposables a augmenté dans les trois aires urbaines notamment entre 1984 et 1996 et le revenu moyen des communes les plus pauvres a remarquablement baissé pendant cette même période. Cela dit, elle est nettement plus importante à Marseille et Lille (cf. figure 1). Dans ces deux villes, 60 % des foyers non imposables habitent des communes où ils sont majoritaires en 2004 (au moins 50 % des habitants) alors qu'ils ne représentaient que 40 % en 1986. Ce constat est encore plus clair à des niveaux de seuils plus élevés. Alors qu'aucune commune n'atteignait le seuil de 70 % de foyers non imposables en 1986, aujourd'hui parmi l'ensemble de ces foyers, 11 % de lillois et 14 % de marseillais se retrouvent concernés au sein de ces communes. L'aire urbaine de Marseille est celle qui concentre le plus les ménages modestes qui ne correspondent pas seulement à des chômeurs mais aussi à des ouvriers et des retraités. Cela dit, cette lecture à partir de plusieurs seuils reste a-spatiale d'où l'intérêt de préciser les territoires concernés par les polarisations et de les suivre dans le temps, tout en soulignant le rôle du centre, des centres secondaires et des autres zones périphériques.

Lyon : vers un centre mixte dominant une proche périphérie ségréguée

L'aire urbaine de Lyon est caractérisée par un centre aisé dont le revenu augmente globalement et deux couronnes périphériques, est et ouest, dont les revenus sont divergents, mais aussi par une périphérie à dominante résidentielle très dynamique. La première couronne à l'est concentre les foyers modestes au même endroit que les pôles d'emploi spécialisés dans les activités d'exécution alors que celle à l'ouest concentre des ménages aisés. Même avec les efforts de renouvellement urbain, la commune de Vaulx-en-Velin concentre encore la part la plus importante des foyers non imposés (66 %), alors que les communes de l'ouest lyonnais, à l'image de Saint Didier au Mont d'Or ou de Charbonnières les Bains, frôlent à peine les 20 % depuis 20 ans. L'origine du déclin de cette commune de la banlieue Est n'est pas tant la fuite dont le taux reste relativement stable (38% de sortants entre les deux dernières périodes de recensements) que l'évitement (26% d'entrants seulement entre 90 et 99 contre 33% entre 82 et 90) des classes moyennes/aisées mais aussi modestes. Cela montre l'importance de l'image et la force des effets de stigmatisation dans le processus ségrégatif. Les populations sortantes s'installent en périphérie mais une grande partie se dirige vers le centre entre 1990 et 1999. Il s'agit notamment des employés et des personnes exerçant une profession intermédiaire. Ce qui peut diversifier le centre, pour qui la tendance générale est plus vers la croissance de la part des cadres et la baisse de celle des catégories modestes. En effet, entre 1990-1999, le centre est plus attractif vis-à-vis des professions intermédiaires (+6,4%) et des employés (+9%). Cependant, et contrairement à ce qu'on peut imaginer, l'accroissement du nombre des cadres au niveau du centre est plus le résultat des fortes mobilités sociales et des transformations sociodémographiques que celui d'un solde migratoire positif. En termes de migrations résidentielles, les cadres quittant le centre pour s'installer ailleurs sont plus nombreux que ceux attirés par le centre (-8% entre 1982 et 1990 et -6,6% entre 1990 et 1999). Les cadres sortants du centre se sont moins éloignés par rapport à la période précédente. Ils se concentrent sur des communes riches et moyennes au niveau des zones d'emplois périphériques proches du centre mais aussi en périphérie résidentielle. Cela dit, ils font souvent le choix de l'ouest lyonnais, et particulièrement les communes relativement aisées de Caluire, Sainte-Foy-lès-Lyon, Tassin ou Écully, mais aussi des communes de l'est lyonnais comme Meyzieu, Genas ou Rillieux-la-Pape.

Le monocentrisme lyonnais, même s'il distingue bien l'est de l'ouest et exclue la banlieue défavorisée, arrive à structurer avec une couronne périphérique à la fois un espace d'emploi diversifié et d'habitat relativement mixte à l'échelle communale.

Marseille : une rencontre d'un centre secondaire riche et une périphérie d'un centre historique résistant au déclin

L'analyse des revenus fiscaux sur l'aire urbaine de Marseille nous a révélé un centre historique pauvre, qui continue de perdre durant les deux dernières périodes de recensement (1982-1990 et 1990-1999) et un centre secondaire riche, qui gagne légèrement en revenu moyen par foyer fiscal. Le centre secondaire riche de Aix-en-Provence se fait rattraper par une périphérie dynamique, en partie, à cause de la forte baisse de son revenu l'augmentation de la part des foyers non imposés entre 1990 et 1998. La ségrégation spatiale à Marseille semble s'expliquer par le déclin du centre et la dynamique de la périphérie et du centre secondaire.

Le pourcentage des cadres, des professions intermédiaires et des employés augmente légèrement dans le centre de Marseille, confirmant l'image d'un centre, ou d'une partie du centre, qui ne se vide pas de ses groupes sociaux moyens et aisés, malgré le déclin démographique de la première période (1982-1990). Cependant, les flux migratoires montrent une fuite généralisée, pendant cette période qui a particulièrement touché les populations aisées. La baisse continue du revenu dans le centre est associée à l'accroissement des retraités, notamment des anciens ouvriers, et de la fuite des populations aisées. En effet, les cadres sont nettement plus nombreux à quitter le

centre (-14%) et il s'agit bien d'une fuite. Ce qui s'explique par le pourcentage de sortants entre 1982 et 1990 qui était largement supérieur à celui entre 1990 et 1999 (46% contre 35%, respectivement), alors que le pourcentage des entrants est resté relativement proche (28% contre 31%, respectivement).

Même si le centre secondaire de Aix-en-Provence est plus riche que le centre de Marseille et le pourcentage croissant des cadres est nettement plus important, il est marqué lui aussi par un solde migratoire négatif de cette catégorie (-8%). Ce centre secondaire a profité du déclin du centre (1982-1990) pour attirer une partie de ses populations aisées quittant le centre historique sans la polariser, car il est lui aussi tourné vers le centre et surtout vers la périphérie. Alors que 15% des cadres sortants du centre entre 1990 et 1999 s'installent à Aix en Provence et 37% dans les différents pôles d'emploi périphériques, 48% préfèrent la périphérie résidentielle. Cependant, 30% des cadres sortants de Aix-en-Provence s'installent dans le centre de Marseille et 60% s'installent en périphérie notamment dans les communes qui entourent le centre secondaire. Les deux centres relativement distants permettent, grâce à leur forte accessibilité autoroutière, aux populations les plus aisées de s'installer dans des zones privilégiées de la périphérie tout en bénéficiant de la centralité.

L'intégration d'un centre secondaire riche dans un espace dominé par un centre pauvre renforce la ségrégation spatiale dans l'aire urbaine de Marseille à travers une périurbanisation des ménages aisés. La rencontre de la périphérie du centre historique avec le centre secondaire attire les populations aisées qui se concentrent sur les zones les plus riches en aménités et accroît les disparités spatiales avec le centre historique.

Lille : des centres qui font fuir, une périphérie qui attire

Dans l'aire urbaine lilloise, le revenu moyen baisse dans le centre historique de Lille et dans le centre secondaire de Roubaix et la part des ménages modestes continue d'augmenter, notamment entre 1990 et 1999. Même si les deux centres secondaires de Roubaix et Tourcoing intègrent dans leur périphérie des communes convoitées par les ménages aisés comme Croix et Mouvaux, leurs revenus restent largement inférieurs à celui de la zone d'emploi périphérique ou du reste de la périphérie. Cette dernière a depuis 1984 largement renforcé les écarts de revenus avec les zones d'emploi traditionnellement les plus riches qui se trouvent autour des centres. La dynamique de la ségrégation spatiale est marquée par le double mouvement de concentration des ménages modestes dans les centres et des ménages aisés dans les zones d'emploi en proche périphérie et en périphérie résidentielle. Elle semble s'expliquer principalement par la fuite généralisée des centres et notamment celle des cadres. Le solde migratoire de ce groupe est largement négatif dans le centre (-28% entre 1982-1990 et -29% entre 1990-1999) mais aussi dans l'ensemble des centres secondaires (-10% et -13%, respectivement). Mais, de la même manière qu'à Marseille, le centre ne s'est pas vidé grâce aux différentes transformations socio-démographiques. Ce qui montre qu'au-delà des lieux qui font fuir ces populations d'autres espaces centraux les attirent et les maintiennent sur place. Par ailleurs, seule la catégorie des ouvriers a connu un solde positif au niveau des centres secondaires et notamment dans les communes de Roubaix et Tourcoing pendant cette vague de fuite (1982- 1990). Ce qui a renforcé encore plus leur fragilité et l'écart avec les autres zones qui accueillent les cadres, notamment en périphérie.

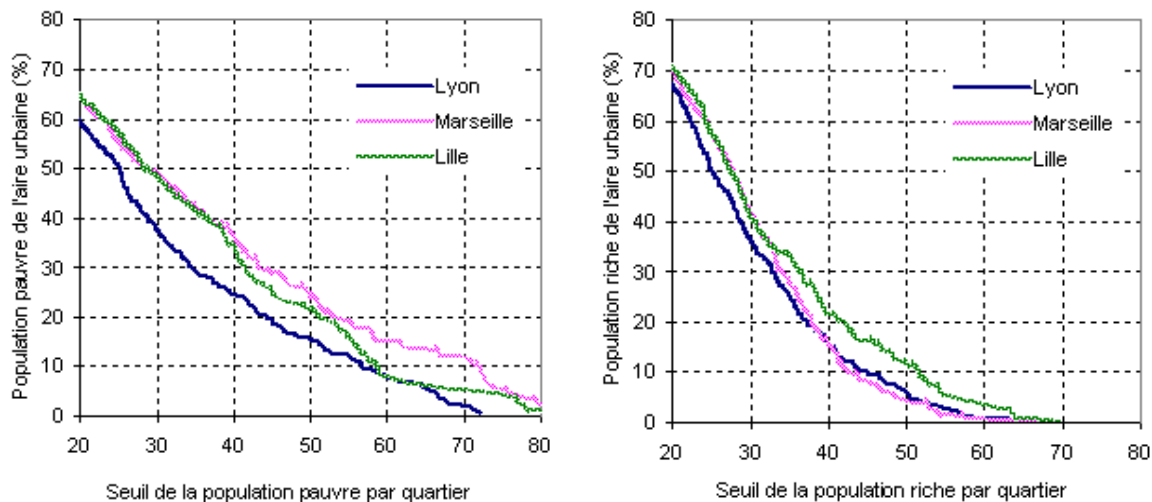
En effet, parmi les cadres quittant le centre historique entre 1982 et 1990 tout en restant à l'intérieur de l'aire urbaine, 25% rejoignent les centres secondaires. En revanche, 56% s'installent dans les pôles d'emploi périphériques et 19% seulement optent pour la périphérie. Entre 1990 et 1999, les cadres quittant le centre sont désormais moins nombreux à s'installer

dans ces zones d'emploi périphériques très convoitées et sélectives (51%), par rapport à la période précédente, et se dirigent un peu plus vers la périphérie (25%). Cette dernière est la zone la plus attractive pour les différents groupes sociaux, à l'exception des ouvriers et des retraités. L'influence des centres secondaires, si elle existe, se manifeste plus dans les périphéries. Les ménages aisés semblent plus attirés, dans le choix de leur espace résidentiel par les conditions et les aménités périphériques que par la proximité physique, et non l'accessibilité, des lieux de production et de la centralité polarisés par les ménages modestes. Face à la rareté des espaces périphériques par un polycentrisme resserré et la forte densité et de la ville, mais aussi le besoin d'accessibilité aux centres, les ménages les plus offrants se retrouvent concentrés sur quelques espaces privilégiés, renforçant ainsi la ségrégation spatiale.

2.3. État de ségrégation à l'échelle du quartier en 2001

Au-delà des croissantes disparités et de l'homogénéisation constatées à l'échelle communale entre le centre, les centres secondaires et la périphérie, l'objectif de l'analyse à l'échelle du quartier est de distinguer les zones de polarisation et de mixité au sein même des centres. Il s'agit tout d'abord de montrer si, à cette échelle fine, les populations pauvres/riches sont plus concentrées et réparties d'une manière encore plus homogène dans le cas des deux villes polycentriques de Lille et Marseille, avant de déduire le rôle des centres dans les mécanismes ségrégatifs.

Graphique 1: Concentration des 20% des populations les plus pauvres et les 20% les plus riches sur les trois aires urbaines



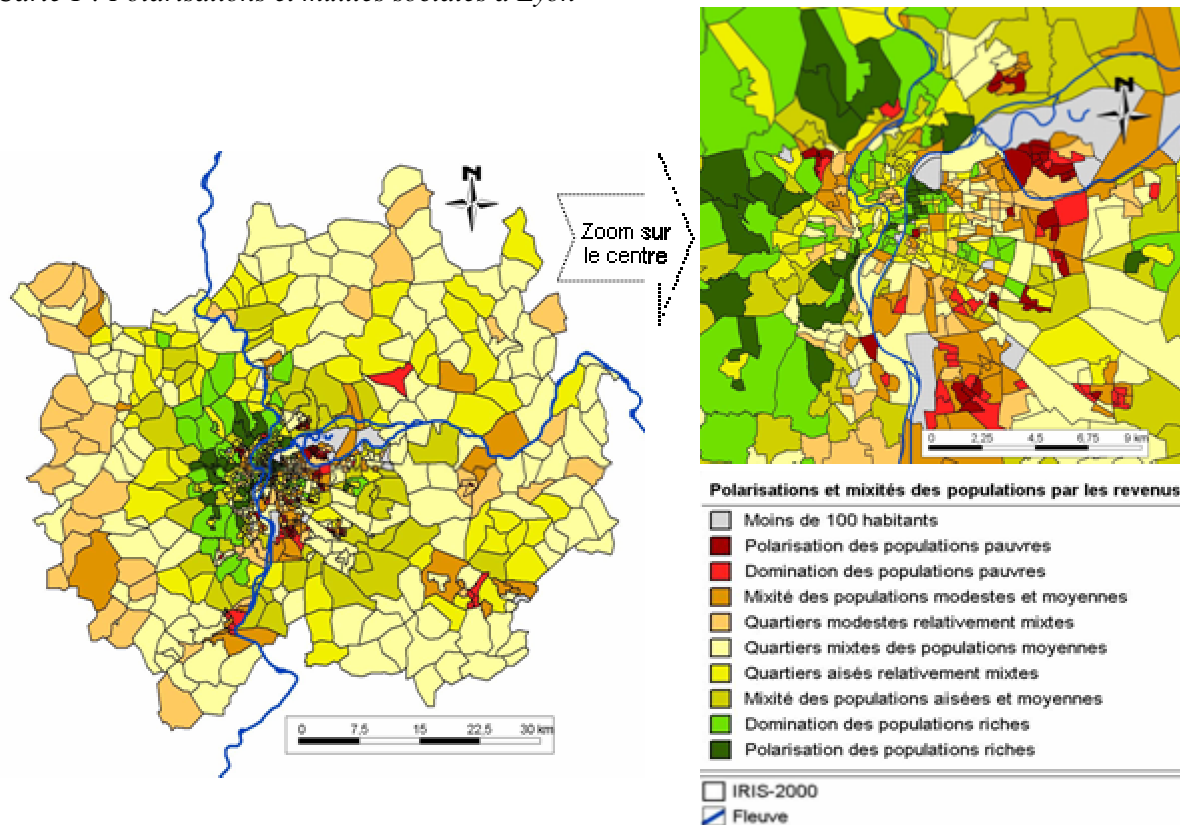
Source : données INSEE-DGI, 2005

L'analyse des seuils de concentration des populations pauvres montre que Marseille est toujours l'aire urbaine la plus ségréguée, alors que l'analyse effectuée sur les populations riches indique un niveau de ségrégation nettement plus élevé à Lille (Graphique 1). Au moins 25% des populations pauvres de Marseille habitent dans des quartiers où ils sont majoritaires (à un seuil de 50%), contre 20% à Lille et 15% à Lyon. Par ailleurs, 12% des populations riches de Lille résident dans des quartiers où ils sont majoritaires, contre 5% environ à Lyon et Marseille. Nous considérons comme pauvre/riche tous les individus appartenant au premier/dernier quintile de l'aire urbaine, en 2001. Nous obtenons des résultats comparables au premier cas même en prenant un seuil de pauvreté équivalent à 50% du revenu médian par UC (Bouzouina, 2007).

Au sein même du centre : des zones polarisées par les riches, des zones polarisés par les pauvres et des zones intermédiaires de mixité

Les centres des villes ne sont ni le lieu exclusif des riches ni celui des pauvres. Ils restent le lieu de concentration des différents groupes de populations, tout en distinguant les zones riches des zones pauvres souvent par des espaces intermédiaires de mixité.

Carte 1 : Polarisations et mixités sociales à Lyon



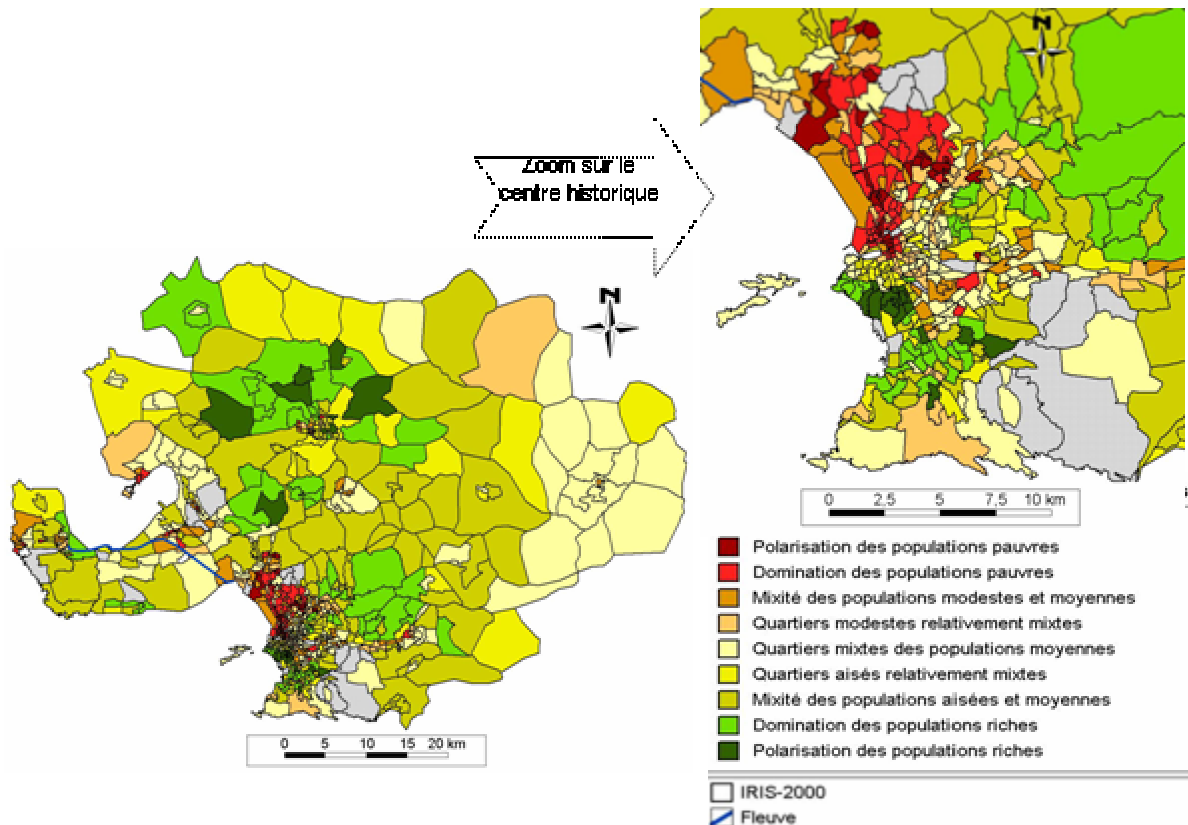
Source : données INSEE-DGI 2005

À Lyon, l'hypercentre et notamment la zone regroupant les quartiers des 2^{ème}, 3^{ème} et 6^{ème} arrondissements le long du Rhône est dominé par les populations riches (cf. carte 1) Cette zone riche est suivie par deux demi-cercles de quartiers relativement mixtes, même si le quartier de la Guillotière semble encore résister à la gentrification. Le premier, à l'est, regroupe des quartiers occupés par des populations moyennes et modestes, à l'exception de certains quartiers dans le 8^{ème} arrondissement (Montplaisir) qui attirent des populations aisées. Cependant, le deuxième demi-cercle, à l'ouest, mêle populations moyennes et aisées. Cette relative opposition devient plus marquée en première couronne où d'un côté se trouvent les quartiers pauvres de l'est lyonnais et de l'autre les quartiers riches de l'ouest (à l'exception de la Duchère). Une grande partie de la population pauvre est concentrée en première couronne, formant une banane le long de l'axe routier périphérique, de Rillieux la Pape jusqu'à Vénissieux, en passant par certains quartiers de Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Bron. Cela dit, le centre reste majoritairement occupé par des populations mixtes.

Dans les deux villes polycentriques, le centre historique est également coupé en deux parties (riche et pauvre) bien séparées au long de La Canebière. À Marseille (cf. carte 2), les quartiers pauvres situés au nord du vieux port sont opposés aux quartiers riches du 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements situés au sud. Cependant, les deux zones sont séparées par d'autres quartiers mixtes relativement modestes au contact des quartiers pauvres et relativement aisés au contact des quartiers riches. En comparant nos résultats avec d'autres travaux antérieurs, on constate que

certaines quartiers centraux d'employés et d'inactifs identifiés en 1982 (Mansuy et Marpsat, 1994, p.213-214) sont devenus des quartiers mixtes voire aisés (Palais de justice, Vauban ou Le Carnas). La gentrification est sélective selon les aménités urbaines et architecturales et touche parfois des quartiers populaires comme celui de l'Hôtel de Ville, Joliette ou Noailles qui changeront encore de profil dans quelques années. Les autres quartiers populaires (à l'image de Belsunce ou saint Just) et la plupart des quartiers ouvriers jeunes (aujourd'hui à dominante retraités) poursuivent leur processus de ghettoïsation et maintiennent la ségrégation spatiale au sein du même centre.

Carte 2 : Polarisation et mixités sociales à Marseille



ce : données INSEE-DGI 2005

À Lille, la partie sud polarise les populations pauvres, alors que les quelques quartiers polarisés par les riches se trouvent au nord du centre notamment dans le Vieux Lille, entre les quartiers du Grand Boulevard de la Madeleine et les quartiers de Lambersart. Ce quartier qui abritait il y a des dizaines d'années des populations pauvres est devenu un des quartiers les plus prisés de la ville et continue sa phase de gentrification, en attirant des ménages aisés. Cela dit, la majorité des quartiers du nord lillois sont finalement assez mixtes, contrairement à ce que montrent les lectures basées sur le seul revenu moyen, à moins qu'ils suivent dans l'avenir le même chemin du Vieux Lille. Seules les analyses temporelles à des échelles fines permettent de le quantifier.

Des centres secondaires relativement polarisants

Dans l'aire urbaine marseillaise, le centre secondaire d'Aix-en-Provence structure un espace polarisé dans sa majorité par des populations riches, à l'exception de quelques quartiers centraux relativement mixtes, probablement les mêmes qui ont attiré des ouvriers et des employés entre 1982 et 1990. L'intégration du centre secondaire polarisé d'Aix-en-Provence dans l'aire de

fonctionnement de la métropole marseillaise n'est pas près de réduire la dualité existant au sein du même centre historique.

Au-delà des quelques quartiers regroupant des populations modestes et moyennes, les centres secondaires de Roubaix et Tourcoing concentrent des quartiers pauvres qui se retrouvent opposés à des quartiers périphériques riches. Ils reproduisent en quelque sorte le même schéma de concentration que celui du centre-sud et ouest avec Villeneuve d'Ascq. Cette forme bipolaire de la pauvreté illustre une forme particulière de ségrégation spatiale où les populations riches sont « obligées » d'être plus concentrées dans des secteurs sous forme de ceinture pour conserver leur entre-soi. Les cadres sont nettement plus concentrés à Lille et les populations riches de l'aire urbaine lilloise sont d'ailleurs parmi les plus concentrées en France, avec Paris.

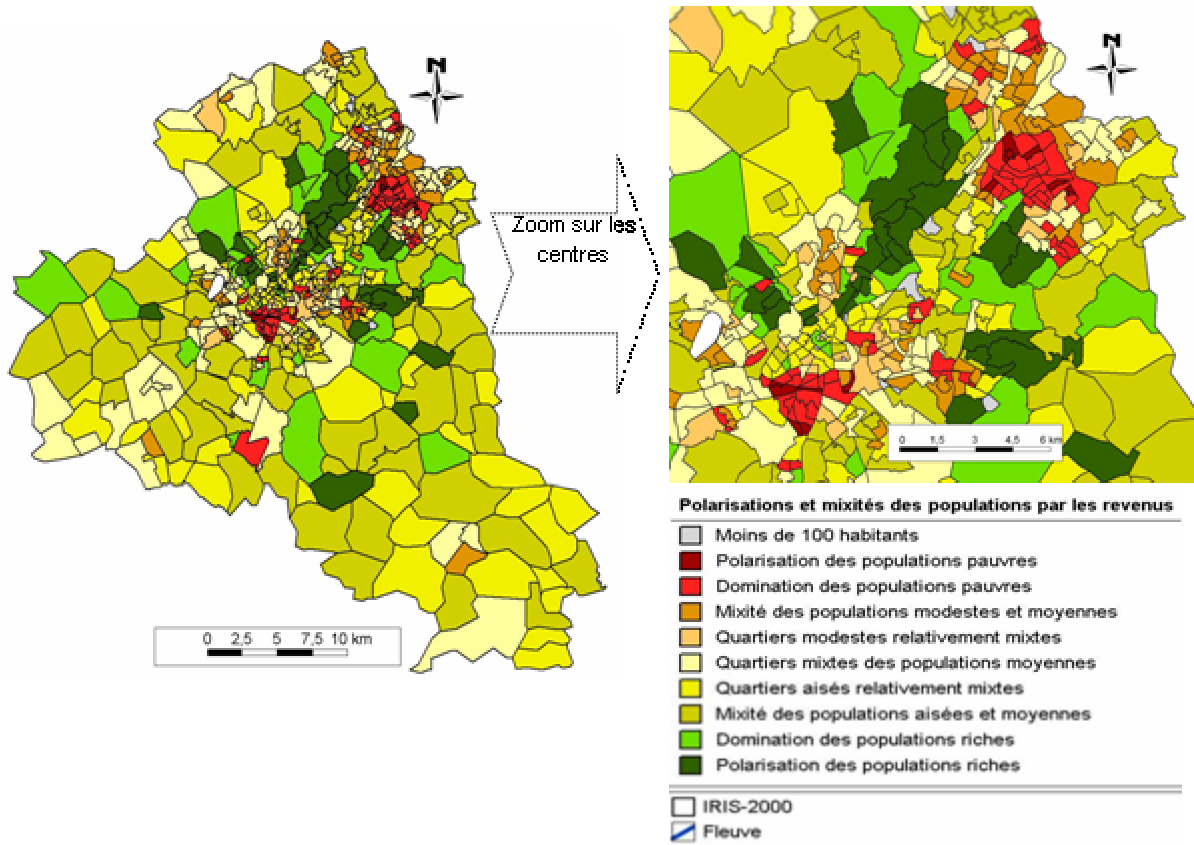
Périphéries des villes : territoires mixtes des classes aisées et moyennes

Contrairement à ce que l'on peut observer à l'échelle communale en utilisant les revenus moyens, ce ne sont pas seulement les populations les plus pauvres qui sont localisées dans les périphéries lointaines mais plutôt les classes moyennes. Ces territoires sont plus mixtes, et beaucoup moins denses. Cette faible densité peut être même la condition sine qua non d'une forte hétérogénéité à l'intérieur de ces espaces car elle n'oblige pas à des interactions sociales entre les différents groupes (Dawkins, 2005). Les quelques zones de concentration des ménages modestes en périphérie sont souvent liées à l'existence d'un pôle d'emploi périphérique.

Tout d'abord, la périphérie proche lyonnaise est occupée principalement par un mélange de populations aisées et moyennes presque sans distinction entre l'est et l'ouest (cf. carte 1). Avec la croissance du prix de l'immobilier dans la zone la plus centrale, cette couronne attire de plus en plus de familles aisées. La périphérie plus lointaine est mixte mais dominée par les classes moyennes. Les populations modestes sont encore surreprésentées à l'extrémité ouest de l'aire urbaine et sur les zones d'emploi périphériques de l'est lyonnais. L'analyse à l'échelle communale a déjà montrée qu'ils sont très stables dans le temps. Par ailleurs, la périphérie marseillaise est caractérisée par des quartiers dominés par les riches ou partagés avec les classes moyennes (cf. carte 2). Les populations les plus riches semblent privilégier certains territoires particuliers de la périphérie en contact avec les zones riches du centre. Ils se trouvent autour du centre secondaire de Aix en Provence ou à l'ouest dans la commune d'Allauch, alors que les classes moyennes et aisées occupent d'une manière mixte le reste du territoire autour du centre et du centre secondaire. Les autres territoires d'emploi périphériques de Vitrolles, Martigues ou Saint Maximin concentrent des populations modestes et moyennes. Enfin, à Lille, la périphérie séparant le centre historique des centres secondaires est largement polarisée par des populations riches (cf. carte 3), notamment en suivant l'axe du Grand Boulevard Madeleine et Buisson jusqu'à Bondues en passant par Marcq-en-Baroeul ou jusqu'à la zone regroupant les quartiers riches de Croix, Hem et le sud de Roubaix (Barbieux). Cette zone est parmi les rares espaces où se juxtaposent quartiers polarisés riches et quartiers dominés par les pauvres, certainement du fait du parc de loisir. Les populations riches sont concentrées dans d'autres zones périphériques précises notamment au nord ouest de Lille et surtout dans l'est du pôle de Villeneuve d'Ascq dans les quartiers de Héron et Brigode. Les quartiers périphériques riches en « sandwich » entre le centre de Lille et les centres secondaires semblent résister à la proximité des quartiers pauvres. Au-delà des nombreux espaces verts qui les séparent des centres secondaires, la forme sectorielle de ces enclaves riches montre bien la volonté d'habiter à l'écart des populations pauvres des centres. La présence d'un centre secondaire pauvre renforce la ségrégation en poussant les ménages aisés à se concentrer en périphérie selon différents mécanismes de préférences (recherche d'entre-soi, fuite ou évitement). Par ailleurs, les périphéries plus lointaines sont composées de quartiers mixtes principalement des populations aisées et moyennes. Mais leur

attractivité croissante vis-à-vis de ces populations, à travers les migrations résidentielles, est susceptible de renforcer encore plus les écarts avec les centres et la ségrégation spatiale.

Carte : Polarisation et mixités sociales à Lille



Sour

ce : données INSEE-DGI 2005

Finalement, les périphéries des villes ne sont les lieux exclusifs ni des populations pauvres ni des populations riches. Elles sont au contraire des territoires de mixité même si parfois ce sont les classes moyennes qui dominent. On peut certes se poser des questions en ce qui concerne la traduction de cette mixité en termes d'interactions sociales au sein des espaces étendus et peu denses, mais cet état de l'étalement urbain en tant que faible densité ne semble pas associé à la ségrégation d'un point de vue de la proximité (Bouzouina, 2008). La forme polarisée de cet étalement, comme c'est le cas à Lille et Marseille semble au contraire favoriser la ségrégation spatiale.

Conclusion

Tout d'abord, cette analyse des trois aires urbaines de Lyon, Lille et Marseille apporte une réponse nette : les deux villes polycentriques sont largement plus ségréguées. Ce résultat est valable quelque soit l'échelle locale, communale ou infra-communale, mais aussi quelque soit la population concernée, modeste, aisée ou l'ensemble de la ville.

Bien que chaque ville offre un modèle de ségrégation différent, la structure urbaine marseillaise favorise la concentration des populations modestes alors que celle de Lille encourage davantage la concentration des populations aisées. Cela dit, le renforcement de la ségrégation spatiale est

toujours l'œuvre des populations aisées qui se concentrent en périphérie dans des espaces privilégiés riches en aménités urbaines et sociales, fuyant souvent les lieux pauvres des centres.

Dans le cas de Lyon, la ségrégation spatiale reste marquée par l'opposition est/ouest en première couronne et se renforce en excluant la « banlieue » par des mécanismes de fuite, vers le centre et la périphérie, qui touchent l'ensemble des catégories sociales et qui ne sont surtout pas remplacées. Au-delà de cet évitement, lié sans doute à un effet d'image et de stigmatisation, qui fragilise ces territoires les plus défavorisés, le centre de Lyon, toujours dynamique, arrive à accueillir des populations mixtes sur la majorité de son territoire y compris des populations moyennes et modestes. Pour l'instant, ce monocentrisme, même s'il distingue bien l'est de l'ouest et exclue la banlieue défavorisée, arrive à structurer avec une couronne périphérique à la fois un espace d'emploi diversifié et d'habitat relativement mixte, par rapport aux deux autres villes polycentriques. Même si les centres historiques pauvres se maintiennent à Lille et Marseille grâce aux mutations socio-démographiques de cet espace d'intégration, la ségrégation spatiale semble principalement le résultat des mécanismes de fuite/évitement, particulièrement des classes aisées. Il n'est pas étonnant qu'un polycentrisme apparaisse dans deux villes où le centre est pauvre et on se demande d'ailleurs si ce n'est pas une condition pour voir émerger une telle structure urbaine. Cela dit, les deux polycentrismes, bien distingués mais issus de processus semblables d'intégration des vraies villes périphériques, semblent renforcer la ségrégation spatiale au lieu de l'atténuer. Face à la tendance de disjonction entre les lieux de concentration et d'attraction des emplois et les lieux de concentration des ménages aisés, les centres sont non seulement vulnérables pour réduire la ségrégation résidentielle mais ils contribuent à son accroissement. La présence de centres secondaires accélère la fuite des ménages vers les espaces périphériques les plus riches en aménités et les plus accessibles aux différentes centralités. Ce qui renforce la concurrence autour de ces espaces en faveur des ménages les plus riches et accroît la ségrégation spatiale notamment quand ces espaces sont proches d'un centre secondaire concentrant des populations pauvres. Les populations riches sont plus sensibles à la présence d'un seuil minimum de riches dans le quartier. Cela est conforme au processus de gentrification car ce sont les classes moyennes qui investissent largement les quartiers pauvres avant que les classes riches commencent à s'installer. Les politiques visant à attirer des populations riches dans les territoires pauvres doivent s'attendre à un processus lent et sélectif selon l'image et les caractéristiques de chaque espace.

Enfin, l'analyse de la ségrégation en lien avec le polycentrisme nous montre également la difficulté de voir apparaître dans une seule aire urbaine un centre secondaire complètement substituable au centre historique (Anas et al. 1998). Même pendant les période de déclin et la fuite des ménages aisés, les centres se maintiennent grâce à leurs aménités mais aussi leur capacité d'être un espace d'intégration et de mobilité sociale, rejetant ainsi l'hypothèse de la Mort du centre et encore plus celle de la ville.

Bibliographie

AGUILERA A, MIGNOT D, 2007, « Formes urbaines et mobilité : les enseignements d'une comparaison des aires urbaines de Lille, Lyon et Marseille », *XLIII^e Colloque de l'ASRDLF, Grenoble et Chambéry, 11-12-13 juillet 2007*.

ANAS, A, ARNOTT R, SMALL K, 1998, "Urban Spatial Structure." *Journal of Economic Literature* 36: 1426-64.

BAUELLE G, PEYRONY J, 2005, Le polycentrisme en France : cheminement d'un concept, *Territoires 2030*, La documentation Française, n°1, pp.89-101

BERGER M, 2006, « Les dynamiques périurbaines en Île-de-France. Quelles évolutions récentes ? » in LARCENEUX A, BOITEAUX-ORAIN C, *Paris et ses franges : étalement urbain et polycentrisme*, Dijon, Editions de l'Université de Dijon.

BOUZOUINA L, 2007, « Concentrations spatiales des populations à faible revenu, entre polarisation et mixité: une analyse de trois grandes aires urbaines en France », *Pensée plurielle*, De Boeck, n°16, pp.59-72.

- BOUZOUINA L, 2008, « Densité et ségrégation socio-spatiale au sein des villes françaises », in GASCHET F, LACOUR C, *Métropolisation et ségrégation*, Bordeaux, Presse Universitaire de Bordeaux. (à paraître)
- BOUZOUINA L et MIGNOT D, 2007, « La ségrégation spatiale à différentes échelles », in GASCHET F, LACOUR C, *Métropolisation et ségrégation*, Bordeaux, Presse Universitaire de Bordeaux.
- CAMAGNI R, GIBELLI M-C, 1996, *Développement urbain durable: quatre métropoles européennes*, DATAR, Paris, Editions de l'Aube
- DAWKINS C.J., 2005, « Tiebout choice and residential segregation by race in US metropolitan areas, 1980-2000 », *Regional Science and Urban Economics*, n°35, pp. 734-755.
- FRIEDRICH S, GALSTER G., MUSTERD S, 2003, "Neighbourhood Effects on Social Opportunities: The European and American Research and Policy Context" *Housing Studies*, n°18, pp. 797-806.
- GALSTER, G., KAUPPINEN, T., MUSTERD, S. and ANDERSSON, R. (2007). Does Neighborhood Income Mix Affect Earnings of Adults? A New Approach using Evidence from Sweden. *Journal of Urban Economics*: à paraître
- GALSTER G, CUTSINGER J (2005), *Racial Settlement and Metropolitan Land Use Patterns : Does Sprawl Abet Segregation ?*, Document de travail, College of Labor Market and Metropolitan Affairs-Wyane State University.
- GASCHET F, 2003, Emergence de pôles secondaires et rôle des macro-agents urbains au sein de l'agglomération bordelaise, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°5, pp.707-732.
- GASCHET F, LACOUR C (2002), « Métropolisation, centre et centralité », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°1, pp.49-72.
- KAIN J.F., 1968, « Housing Segregation, Negro Employment, and Metropolitan Decentralization », *Quarterly Journal of Economics*, n°82, pp. 175-197.
- KIM J., JARGOWSKY P.A., 2005, *The GINI Coefficient and Segregation on a Continuous Variable*, Document de Travail, n°05-2, National Poverty Center.
- LACOUR C., PUISSANT S. (eds), 1999, *La métropolisation. Croissance diversité fractures*, Paris, Anthropos.
- MANSUY M, MARPSAT M., 1994, « La division sociale de l'espace dans les grandes villes françaises, hors Ile-de-France », in BRUN J, RHEIN C, *La ségrégation dans la ville*, Paris, L'Harmattan, pp.195-227.
- MANSUY M et D. PALLEZ (2002) « Les dimensions territoriales de la pauvreté: synthèse des travaux de l'INSEE et de ses directions régionales », in *Les Travaux de l'OPES 2001-2002*, pp.291-320, La documentation française.
- MAURIN E., 2004, *Le ghetto français*, Paris, La découverte.
- MEGHRAOUI C. N. 2004. Quel habitat pour l'Algérie ? Cas de la nouvelle ville de Constantine, Thèse de Doctorat en urbanisme, Université de Constantine, 300p.
- MIESZKOWSKI P., MILLS E.S., 1993, «The causes of metropolitan suburbanisation », *Journal of Economic Perspectives*, n°7, pp. 135-147.
- MIGNOT D., AGUILERA A., BLOY D., 2004, *Permanence des formes de la métropolisation et de l'étalement urbain*, Rapport de recherche pour l'ADEME, n°0103044, 114 pp.
- MIGNOT D, AGUILERA A (2004), « Concentration et ségrégation, dynamiques et inscriptions territoriales : bilan et perspectives », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°5. pp. 645-651.
- POULSEN M., FORREST J., JONHSTON R., 2002, « From Modern to Post-modern? Contemporary ethnic residential segregation in four US metropolitan areas », *Cities*, n°19, pp. 161-172.
- SASSEN S., 1996, *La ville globale - New York - Londres - Tokyo*, Paris, Descartes et Cie.
- WENGLANSKI S, 2003, "Une mesure des disparités sociales d'accessibilité au marché de l'emploi en Île-de-France" Thèse de doctorat en Urbanisme, Aménagement et Politiques Urbaines, l'Université Paris 12.